



DATE : 7 NOVEMBRE – 20h00

Séance du Conseil général sous la présidence de **M. Marco Bezzola**, Président du Conseil général. Cette séance a lieu à la salle de la Prillaz.

M. le Président salue les Conseillers généraux présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public avec la présence d'élèves du Cycle d'orientation et leur souhaite la bienvenue.

M. le Président donne quelques informations générales sur le fonctionnement du Conseil général sur la base d'une présentation Powerpoint : fusion et état de la commune, composition et fonctionnement du Conseil général, commissions du Conseil général, présentation du Conseil communal, information sur le site de la commune, règles du jeu lors des débats de cette séance.

Avant de débiter cette séance, **M. le Président** tient, au nom du Conseil général et des Autorités communales, à rendre hommage à M. Denis Chassot, estimé collègue du Conseil général qui s'en est allé le 3 octobre dernier alors qu'il reste encore tellement à faire. Il rend hommage à M. Chassot en ces termes : « Avec le décès de Denis Chassot, c'est une page importante de la région qui se tourne. C'était un Broyard avant tout et bien avant la fusion que nous vivons actuellement, il a su s'investir de façon infatigable et animé par une volonté hors pair dans des projets d'envergure qui rassemblaient la ville et les villages alentours. Représenté dans les commissions les plus importantes du Conseil général, son expérience et son vécu de pionnier vont nous manquer. Ses prises de parole lors des séances resteront gravées dans nos mémoires. La pipe à la gueule, le sourire malicieux, le calme olympien et le verbe facile dans tous les sens du terme, c'est le souvenir que nous garderons de Denis. Il va nous manquer, mais de là-haut il saura d'une manière ou d'une autre nous faire profiter de ses expériences et de ses conseils, nous en sommes convaincus ». Une minute de silence. Il prie l'assemblée de se lever.

M. le Président a le plaisir d'accueillir un nouveau membre du Conseil général en la personne de M. Christophe Marmy, de Bussy. M. Marmy a été assermenté par M. le Préfet en date du 17.10.17. Il lui souhaite pleine satisfaction dans ses nouvelles fonctions et il sait déjà qu'il va le faire de façon engagée et avec l'enthousiasme qui lui est connu. Bienvenue à M. Marmy.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'art. 38 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} février 2017. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'art. 12 de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal. **M. le Président** prie les intervenants de bien vouloir attendre le micro avant de s'exprimer.

SCRUTATEURS

Mmes et M. Ariane Baudois, Sylvie Hasler et Jean-Claude Frey.

CONSEIL GENERAL

Est excusé : M. Denis Carlens à qui **M. le Président** souhaite un prompt rétablissement suite à son opération.

59 Conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 30 voix.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

CONSEIL COMMUNAL

M. Jean-Claude Votta est excusé.

En préambule et avant de passer à l'ordre du jour, **M. le Président** communique quelques remarques quant à la situation dans laquelle l'on se trouve. La commune est nouvelle avec incontestablement des personnes expérimentées au sein de l'Exécutif et du Législatif. Il n'empêche que tout le monde doit encore se trouver, découvrir le modus vivendi, affiner les processus afin de pouvoir prendre les meilleures décisions possibles pour le bien des citoyens et de la commune. La clef de la réussite passe par le dialogue, le dialogue appelle à ce que les acteurs de la communication soient disposés à une écoute active en toute liberté, humilité et empreints de respect mutuel. Le dialogue n'est pas l'art d'opposer arguments contre arguments. Il s'agit de prendre le temps d'examiner les sujets dont on parle en y distinguant les différents arguments et les catégories auxquelles ils se rattachent. Un dialogue réussit produit un diagnostic intégrant tous les arguments des participants et une conclusion dans laquelle ils se retrouvent tous. Dans cette séance, des sujets qui polarisent vont être traités. Ces derniers jours, un certain nombre de dialogues ont eu lieu, que ce soit au sein des commissions ou dans le cadre des séances d'informations. Les Conseillers généraux savent le faire, ils l'ont prouvé de nombreuses fois, **M. le Président** leur demande de continuer sur cette voie, d'exposer leurs idées de façon rationnelle en laissant les émotions quelque peu de côté et surtout de prendre leurs responsabilités en tant qu'élus en faisant connaître leurs opinions de façon ouverte à tous. Il les en remercie d'avance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2017.
2. Communications du Conseil communal.
3. Election d'un/e scrutateur/trice suppléant/e pour la période administrative.
4. Election d'un membre à la Commission financière pour la période administrative.
5. Adoption d'un nouveau Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces.
6. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 246'000.00 TTC pour l'aménagement d'un trottoir et d'un arrêt de bus au carrefour situé entre la Route du Soleil et le Chemin de la Léchère – Secteur Rueyres-les-Prés.
7. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 172'000.00 TTC pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la Route du Soleil et d'un passage à piétons sur la Route de la Plata – Secteur Rueyres-les-Prés.
8. Octroi d'un crédit-cadre de CHF 250'000.00 TTC pour le remplacement de plusieurs véhicules communaux pour la législature 2017-2021.
9. Octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat des parcelles RF 2944, 2952, 2943, 2941, 2219 d'Estavayer (secteur Estavayer-le-Lac) d'une surface totale de 145'044 m2 au prix de CHF 41.36 le m2.
10. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 20'672'000.00 TTC pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Sacré-Cœur.
11. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. le Président donne la parole au Conseil communal.

M. André Losey, Syndic, communique :

Suivi de divers messages votés et réponses à diverses questions

Nous pouvons vous donner les informations suivantes sur divers messages votés depuis le début de l'année :

- Message 06 présenté le 3 juillet 2017 concernant l'adoption du Règlement de la Commune d'Estavayer sur la détention et l'imposition des chiens : ce règlement a été validé le 13 octobre 2017 par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il est donc en vigueur ;
- Message 13 présenté le 3 juillet 2017 concernant l'adoption du Règlement scolaire de la Commune d'Estavayer : nous avons reçu le 3 octobre 2017 un courrier de la DICS nous informant que l'amendement accepté par le Conseil général pour l'art. 6 al. 1, concernant sport-art-formation, n'est malheureusement pas conforme à la Loi scolaire. En effet, seuls les changements de cercle scolaire prononcés pour des raisons de langue peuvent être refacturés aux parents, dans une limite de CHF 1'000.00 par année (art. 14, al. 2 et 16 al. 2 LS). Les changements de cercle scolaire prononcés dans l'intérêt de l'enfant, dont font partie les changements de cercle prononcés pour des élèves SAF (sport-art-formation), sont à la charge des communes de domicile, sans possibilité de facturation aux parents (art. 14 al. 1 et 15 LS). L'article en question ne peut pas être approuvé par la DICS dans sa teneur actuelle. C'est pourquoi un message sera présenté lors de la séance du Conseil général de décembre pour le modifier. Pour ne pas retarder la mise en vigueur de l'ensemble du règlement, la DICS l'a néanmoins approuvé, à l'exception de l'art. 6 al. 1 qui devra être modifié.

Nous pouvons également répondre aux questions suivantes posées lors des dernières séances du Conseil général :

- Séance du 31 mai 2017 : M. Carlens demande au Conseil communal de reconsidérer la transformation du rez-de-chaussée de l'immeuble des Bastians, abritant actuellement un magasin de vêtements, en bureau.
L'étude pour la transformation et l'agrandissement de l'administration communale est en cours. La Commission ad hoc chargée de l'étude de ce projet s'est réunie à quelques reprises pour analyser le projet. Le Conseil communal a la volonté de conserver au centre-ville tous les services administratifs communaux, ce qui amène aussi du monde au centre-ville. Afin de disposer de suffisamment de place et de pouvoir offrir un accueil communal facilement accessible au rez-de-chaussée, la surface en question est nécessaire. Le Conseil général pourra se prononcer sur ce projet lors d'une prochaine séance ;
- Séance du 3 juillet 2017 : M. Berset demande où en est le mandat confié à l'artiste Gobio pour réaliser une fresque sur l'école de Rueyres-les-Prés.
Comme mentionné lors de la séance du 3 juillet 2017, la réalisation de cette fresque a pris du retard compte tenu d'ennuis de santé de Gobio. Ce dernier est rétabli et la fresque pourra être réalisée au printemps 2018, lorsque les conditions météorologiques seront à nouveau favorables ;
- Séance du 3 juillet 2017 : M. Nicolas Schmutz demande la création d'une commission mixte pour mener des réflexions concernant une nouvelle zone sportive et M. Nicolas Giacomotti propose d'étudier la réalisation d'un centre sportif sur les terrains de la Confédération.
Le message présent au point 9 du tractanda de la séance de ce jour traite de l'acquisition de terrains pour un futur centre sportif. En cas de décision favorable du Conseil général, une commission mixte sera créée prochainement pour mener les réflexions nécessaires à ce projet ;

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

- Séance du 18 septembre 2017 : M. Dominic Catillaz demande que des informations soient données à la population concernant la gestion des déchets (containers enterrés et déchetterie régionale).
M. Aebischer va lire dans quelques minutes une communication spécifique sur cet objet ;
- Séance du 18 septembre 2017 : M. Thierry Roulin demande l'intervention de la Commune d'Estavayer concernant la dangerosité de la croisée de Rueyres-les-Prés, située sur le territoire du Canton de Vaud, qui a été dernièrement le théâtre d'un énième accident.
Le Conseil communal a décidé d'écrire aux autorités compétentes vaudoises, avec copie au Service des routes du Canton de Fribourg et à la Commune de Grandcour pour les rendre attentifs à cette situation.

Mme Marlis Schwarzentrub, Conseillère communale, communique :

Projet de Halle de sports à Murist

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le projet de Halle de sports à Murist :

- Pour rappel, avant la fusion, la Commune de Murist a soumis un dossier à l'enquête publique prévoyant d'agrandir le complexe scolaire en y joignant une halle de sports, une bibliothèque et une salle pour de l'accueil extra-scolaire. Ce dossier a suscité quelques oppositions ;
- Au début de l'année, le Conseil communal d'Estavayer a pris connaissance de ce dossier. Il a décidé de ne pas traiter les oppositions et de revoir quelque peu le projet pour l'adapter aux besoins futurs de la zone scolaire 3;
- L'architecte a retravaillé le projet qui contient les modifications suivantes par rapport au programme initial : création d'une salle de classe supplémentaire pour répondre aux besoins en tenant compte notamment des négociations en cours pour accueillir à Murist les élèves vaudois de Champtauroz et Treytorrens ; nouvelle définition des espaces pour l'accueil extra-scolaire ; locaux séparés pour les activités créatrices manuelles et les activités créatrices textiles ; installation d'un ascenseur dans le bâtiment ;
- Le dossier tel que modifié est en cours de finalisation et pour pouvoir commencer les travaux lors des prochaines grandes vacances scolaires, il sera prochainement soumis à une nouvelle enquête publique, normalement fin novembre-début décembre ;
- Un message pour l'obtention du crédit d'investissement nécessaire à ce projet sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil général.

M. Dominique Aebischer, Conseiller communal, communique :

Informations concernant la gestion des déchets

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant la gestion des déchets sur le territoire de la Commune d'Estavayer :

- Le Conseil communal a signé dernièrement une convention avec l'entreprise Récupération RG SA pour rejoindre dès le 1^{er} janvier 2018 la déchetterie régionale de Sévaz. Dès cette date, toute la population de la Commune d'Estavayer pourra bénéficier des 50 heures d'ouverture hebdomadaires de cette déchetterie (contre 33 heures actuellement). Parallèlement, la déchetterie actuelle d'Estavayer-le-Lac, située à Lully, sera fermée. Cette solution a été jugée la meilleure par le Conseil communal car elle permettra aux citoyens de bénéficier d'infrastructures de qualité avec un horaire étendu, ce qui est une amélioration des prestations et, cela, sans nécessité pour la commune d'investir pour une nouvelle déchetterie pour remplacer l'actuelle, devenue obsolète ;
- Au niveau du ramassage des déchets ménagers, les containers enterrés d'Estavayer-le-Lac et Font seront mis en service au 1^{er} janvier 2018 alors que des compacteurs seront installés dans plusieurs villages, en remplacement des systèmes actuels. La taxe sera perçue au poids pour les compacteurs et à l'ouverture pour les containers enterrés. Il n'y aura donc plus de sacs taxés vendus dès le 1^{er} janvier ;

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

- L'accès à la déchetterie régionale se fera par des cartes magnétiques qui seront aussi à utiliser pour les containers enterrés et les compacteurs. Chaque citoyen aura la possibilité de déposer ses ordures ménagères, selon ses préférences, à la déchetterie régionale, dans un des compacteurs ou dans un des containers enterrés. Il pourra aussi mettre son sac dans des compacteurs des villages qui ont également adhéré à la déchetterie Récupération RG SA, comme Cugy et Lully ;
- Les déchetteries des villages ne seront pas impactées par ces changements pour le moment. Elles continueront à fonctionner selon leur mode actuel avec néanmoins la différence suivante : les déchetteries des villages n'accepteront plus les déchets encombrants, inertes et les déchets verts. Ceux-ci seront à amener à la déchetterie régionale, contre paiement ;
- Au niveau financier, les calculs sont en cours de finalisation. Le bilan devrait être neutre pour la population avec une légère augmentation de la taxe annuelle et la facturation de certains déchets dans la déchetterie régionale mais une baisse du prix des déchets ménagers ;
- Une information complète sur le nouveau mode de fonctionnement sera distribuée à la population d'ici la fin novembre, de même qu'une carte par ménage, déjà chargée contre facture, donc opérationnelle dès le 1^{er} janvier, sera envoyée en décembre.

3. ELECTION D'UN/E SCRUTATEUR/TRICE SUPPLEANT/E POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. le Président fait part qu'il a reçu la candidature de Mme Marie-Thérèse Villadoniga du Groupe BMR.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. le Président proclame élue Mme Marie-Thérèse Villadoniga du Groupe BMR en qualité de scrutatrice suppléante pour la période administrative. Applaudissements.

4. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION FINANCIERE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. le Président fait part qu'il a reçu la candidature de M. Christophe Marmy du Groupe BMR.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. le Président proclame élu M. Christophe Marmy du Groupe BMR en qualité de membre de la Commission financière pour la période administrative. Applaudissements.

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

5. ADOPTION D'UN NOUVEAU REGLEMENT RELATIF AUX HEURES D'OUVERTURE DES COMMERCES

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

Comme ce règlement n'a aucune incidence financière, **M. le Président** donne directement la parole au Conseil communal en la personne de M. Samuel Ménétrety.

M. Samuel Ménétrety, rapporteur du Conseil communal, rappelle simplement que, dans le programme de législation du Conseil communal, la volonté de développer le tourisme sur l'ensemble de l'année et la volonté de développer l'activité au centre-ville d'Estavayer-le-Lac sont des objectifs importants et qu'il tient à cœur au Conseil communal de pouvoir réussir à les mettre en œuvre. Par rapport à cela, une proposition du Conseil communal figure dans le message adressé au Conseil général concernant les articles du règlement qui ont été âprement discutés au niveau de la commission. Cette dernière étant quelque peu partagée, le Conseil communal a trouvé judicieux de proposer une solution consensuelle avec un compromis qui puisse satisfaire le plus grand nombre pour qu'on puisse avancer dans ce dossier et obtenir un règlement le plus rapidement possible.

M. Marco Bezzola, Président, donne lecture d'un courrier reçu au nom des Paroisses réformée et catholique et des Eglises Evangéliques d'Estavayer et du Phare : « De mémoire vive, c'est bien la première fois à notre connaissance que les Eglises, paroisses et communautés de la Ville d'Estavayer--le-Lac s'adressent officiellement, ensemble, au Conseil général de la ville sur une question politique. Cette démarche tout à fait inhabituelle fait suite à de nombreuses discussions avec les membres de nos Eglises, des commerçants d'Estavayer, des employés des petits et grands magasins ainsi que des estivants. Beaucoup d'entre eux nous ont fait part de leur surprise, de leur désapprobation, et même de leur écoeurement de voir certains grands magasins systématiquement ouverts tous les dimanches dès le début du mois d'avril et jusqu'à fin octobre. Prenant conscience que le sentiment qui domine est que cette insatisfaction n'a pas suffisamment été entendue par les autorités de la ville, et sensibles au sentiment de détresse de ceux qui craignent de parler par peur de signaler leur précarité commerciale ou de déplaire à leur employeur, nous avons estimé nécessaire d'attirer votre attention sur la nécessité de trouver un règlement d'ouverture des magasins qui permette de favoriser réellement le bien-vivre ensemble de notre belle cité. Voici quelques arguments pour restreindre l'ouverture des magasins extra-muros le dimanche à 2 ou 3 mois par année au maximum :

- 1) La vie (survie pour certains) des petits magasins : presque tous les commerçants nous ont fait part d'un chiffre d'affaires clairement inférieur depuis l'ouverture des grands magasins le dimanche. Or ce qui fait une partie du charme d'Estavayer-le-Lac, ce sont justement les petits commerces et leur offre locale, ce qui les distingue de ce que les visiteurs trouvent partout ailleurs. Si, sous prétexte de favoriser le tourisme, nous perdons les petits magasins, alors Estavayer aura perdu une partie de son âme et nous estimons que ce jeu n'en vaut pas la chandelle ;
- 2) la qualité de vie des employés des grands magasins : comme tous, ils aspirent à une vie familiale, particulièrement le dimanche. Or, malgré les dénégations de certains, nous sommes bien placés pour savoir que de nombreux employés ayant un contrat à durée indéterminée n'ont pas reçu la possibilité de choisir de travailler ou pas le dimanche. Lors de nos visites aux familles, nous avons constaté que l'ouverture dominicale des magasins met un stress considérable sur les familles des employés. Nous sommes particulièrement soucieux pour l'équilibre de certaines d'entre elles, tout particulièrement de certains jeunes qui sont insuffisamment encadrés par leurs parents, trop occupés par leur travail ;

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

3) La promotion d'un tourisme respectueux de l'environnement : nous avons constaté que les grandes enseignes ont favorisé un tourisme d'achat en promouvant loin à la ronde (et même sur Internet) la possibilité de faire ses achats le dimanche à Estavayer. Cela nous semble un signe clair que la demande locale (des indigènes comme des estivants) ne suffit pas à justifier commercialement l'ouverture des grands magasins le dimanche. De plus, nous ne voyons pas l'intérêt d'ajouter du trafic sachant les répercussions écologiques qu'il génère, tout cela pour favoriser un tourisme d'achat discutable.

De notre côté, l'ouverture des magasins les jours de fêtes chrétiennes a été ressentie par beaucoup comme une marque d'irrespect envers la religion chrétienne qui est clairement majoritaire parmi les habitants de cette région. Il faut dire que les mois d'avril et de mai sont tout particulièrement marqués par de nombreuses fêtes qui remplissent nos églises : Vendredi-Saint, Pâques, les confirmations, les premières communions, l'Ascension, Pentecôte et la Fête-Dieu notamment. Comprenez-nous bien : par cette lettre nous ne voulons pas dicter au Conseil général la ligne à suivre pour établir le règlement d'ouverture des magasins. Ce que nous désirons, c'est le rendre attentif à la nécessité de bien équilibrer les compromis en tenant compte des besoins de chacun (aspiration à une vie de famille le dimanche des employés des grands magasins, nécessités commerciales des petits magasins, attentes des estivants, fêtes religieuses, lutte contre le tourisme d'achat non-écologique, attractivité de la ville pour les touristes), afin de favoriser la qualité de vie des habitants de cette région et celle de leurs visiteurs. En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette lettre, et dans l'espoir qu'une solution équitable soit trouvée à cette situation, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos meilleures salutations ». Ce courrier est signé par M. le Pasteur Frédéric Siegenthaler, M. l'assistant pastoral Christian Moullet, M. le Pasteur David Annen et M. le Pasteur David Richard.

Mme Rose-Marie Rodriguez, Présidente de la Commission concernant le Règlement sur les heures d'ouverture des commerces, a le grand plaisir de s'exprimer au nom des membres de cette commission. Comme les Conseillers ont lu le message du Conseil communal et le rapport de la commission, il ne sera pas nécessaire de s'attarder sur les détails mais de bien rappeler les points essentiels qui ont guidé leurs réflexions.

Elle commence par un bref rappel des demandes :

- Mai 2016 : plusieurs Conseillères générales interpellent le Conseil communal de l'époque au sujet de l'élargissement des heures d'ouverture pratiqué par les deux grandes surfaces installées à Estavayer. Suite à la réponse du Conseil communal, un Conseiller général demande officiellement au Président et au Bureau du Conseil général de nommer une commission ad hoc pour étudier la possibilité de modifier le règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces ;
- Octobre à fin décembre 2016 : une commission ad hoc du Conseil général travaille à cela et dépose un rapport de même que des propositions de modification du règlement. Le Conseil communal transmet le projet de règlement au Service des communes qui y décèle un ou deux points litigieux du point de vue juridique : il n'est pas possible dans ce règlement de cibler certains commerces de manière trop visible, cela est discriminatoire ;
- Suite à la réponse du Service des communes, le Conseil communal nomme en avril 2017 une nouvelle commission mixte cette fois-ci. Celle-là même qui présente ce soir ses travaux.

Voilà, le cadre étant posé, elle aimerait revenir aux éléments fondamentaux qui ont guidé les réflexions de la commission. Ils se sont basés sur les documents cités en référence à la fin de leur rapport, c'est-à-dire le rapport de la 1^{ère} commission, la Loi cantonale sur le commerce, ainsi que le règlement actuel de la commune. A cela, ils ont ajouté une rencontre avec une délégation de commerçants d'Estavayer, et des entretiens avec le Service des communes et le Service de la police du commerce. Forts de tout cela, ils ont pris pour base un règlement-type proposé par le Service des communes et ont réfléchi, pesé, débattu et enfin décidé chaque proposition de modification. Les objectifs à atteindre à travers leurs travaux ont été clairement définis, à savoir :

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

- Actualiser un règlement vieux de 20 ans et l'adapter à l'évolution de la société actuelle ;
- Soutenir, dans la mesure du possible, les commerçants et artisans locaux.

Le souci du bien-être du personnel de la vente a aussi eu sa place dans leurs réflexions. Certains membres de la commission ont été ou sont encore contactés par des employés de ce secteur. Ils ont pris le parti de ne pas en faire un objectif de leurs réflexions, puisque c'est plus le rôle du Service public de l'emploi et des syndicats que le leur. Les membres de la commission sont toutefois contents de constater que les propositions faites auront aussi des effets bénéfiques dans ce secteur. Le nouveau règlement soumis par la commission est le résultat d'un large compromis. Il n'est certes pas idéal et ne répond peut-être pas entièrement aux attentes de chacun. Mais il s'agit d'un bon compromis, en tenant compte des sensibilités diverses des membres de la commission et surtout des différentes demandes. Elle les énumère : celle des commerçants et artisans d'Estavayer qui demandent des horaires restrictifs et la fermeture dominicale, celle des paroisses qui soutiennent aussi la fermeture dominicale, celle des 1200 personnes qui ont signé la pétition des commerçants pour la fermeture dominicale, celle des Staviacois qui aiment faire leurs achats le dimanche dans les grandes surfaces, celle des Staviacois qui veulent des jobs d'été pour les étudiants et finalement le souci du Conseil communal de maintenir une offre touristique attrayante pour la commune. Pas simple, n'est-ce pas ? Les membres de la commission se sont investis de tout cœur dans ce travail, qu'ils en soient ici publiquement remerciés. Voilà pour le préambule, elle finira juste par quelques brefs commentaires sur les articles que la commission propose de modifier pour coller à la réalité staviacoise. Les art. 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11 et 12 sont proposés tels quels, sans aucune modification. Elle attire toutefois l'attention sur l'art. 2, qui autorise une ouverture nocturne jusqu'à 21 h tous les vendredis. Cela reste une possibilité et non pas une obligation. L'art. 5 n'a pas été modifié par la commission mais elle tient à en parler car il est un point essentiel dans ce règlement, notamment pour les petits commerçants locaux. Il autorise l'ouverture dominicale toute l'année de 6 h à 19 h de tous les commerces tels que boulangeries, boucheries, fleuristes, kiosques, stations d'essence, et petites épiceries. A l'alinéa 2, il permet au Conseil communal d'autoriser des ouvertures dominicales exceptionnelles de tous les commerces en lien avec une manifestation, foires, comptoirs, etc. Pour cet art. 5, le Conseil communal, lui, propose une modification mineure de l'alinéa 1, lettre e. Renseignements pris auprès du Chef de service de la Police du commerce du canton, cet ajout ne sert strictement à rien. Comme membre de la commission, elle demande donc de ne pas accepter cette proposition d'ajout et de soutenir la version de la commission. L'art. 6 a été extrêmement débattu. La loi cantonale est très large, elle fixe la saison touristique possible d'avril à octobre, laissant le droit à chaque commune, au nom de l'autonomie communale, de restreindre cette proposition. La commission a choisi un compromis, en disant « si nous devons accepter l'ouverture dominicale de tous les commerces au nom du tourisme, des habitudes des Staviacois, des jobs d'étudiants et d'une certaine évolution de la société, alors restons raisonnables dans la durée de cette autorisation. » C'est pourquoi, une partie de la commission a estimé que 3 mois étaient suffisants du 1^{er} juin au 31 août, une autre partie souhaitant un mois de plus, c'est-à-dire du 15 mai au 15 septembre. Cette dernière proposition rejoint la version présentée par le Conseil communal. Encore une fois, au nom de la commission, elle demande de soutenir la version de cette dernière. L'art. 7 a aussi été très débattu. Il faut savoir que, comme commune, il n'y a aucune obligation d'accepter les ouvertures dominicales des commerces non prévus par l'art. 5. On peut donc empêcher l'ouverture dominicale de certains commerces, abroger tout simplement le 1^{er} alinéa de cet article. Dans ce cas-là, le dimanche restera la prérogative des boulangeries, boucheries, fleuristes, kiosques, etc définis par l'art. 5. A sa majorité, la commission a choisi ici, encore une fois la voix du compromis. Accepter une ouverture dominicale de tous les commerces pendant un horaire restreint de 6h à midi et cela seulement pendant les 3 mois définis à l'art. 6. Voilà, à défaut d'avoir été brève, elle espère avoir été claire et convaincante. Pour terminer, elle aimerait rappeler que même si le nouveau règlement issu ce soir des délibérations de la commission ne convainc pas à 100 % les Conseillers généraux, il est extrêmement important de l'accepter. Sans cela, l'actuel règlement restera en vigueur et les seuls vrais gagnants seront les grandes surfaces commerciales. Elle reste à disposition s'il y a des questions et remercie les Conseillers de leur attention et de leur soutien.

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

Mme Marianne Lambert, Conseillère générale et membre de la Commission relative au règlement, relève qu'elle a lu très attentivement le message du Conseil communal. Elle a été très surprise et frustrée de voir que le Conseil communal a fait de nouvelles propositions à l'art. 5 al e) petit rajout « avec service à la clientèle » et à l'art. 6 sur la durée de la saison touristique soit du 15 mai au 15 septembre (référence aux horodateurs des bords du lac qui sont en fonction à ces dates-là) alors que la commission, après de longues discussions, optait pour une proposition du 1^{er} juin au 31 août. Elle estime qu'il n'est pas du ressort du Conseil communal de remettre en cause les décisions prises par les commissions étant donné qu'elles sont mandatées pour travailler, analyser, étudier. La commission chargée du règlement discuté ce soir s'est réunie 3 fois pour établir justement un nouveau règlement. Ses membres étaient bien impliqués et même très motivés pendant ces longues séances. Les discussions ont été fort intéressantes, bien animées malgré les divergences d'opinions et tout cela s'est déroulé dans une bonne ambiance. L'ouverture des commerces pour la saison touristique était entre autres un point de règlement longuement débattu et qui finalement a été accepté à une courte majorité pour une durée de 3 mois et non de 4 mois comme le propose le Conseil communal, comme mentionné très bien dans le rapport de Mme Rose-Marie Rodriguez, Présidente de la commission. Elle aimerait encore souligner que durant le temps où elle a siégé au Conseil communal, ce dernier a toujours fait confiance à toutes les commissions et leur a donné entière compétence sans jamais remettre en question leurs décisions, ni leurs propositions. Aujourd'hui, elle se pose simplement la question de savoir à quoi servent, dans la nouvelle commune, les commissions si l'Exécutif reprend le travail derrière elles.

M. Axel Catillaz, au nom du PDC, donne lecture de l'amendement suivant : « Notre commune a la chance d'être reconnue d'importance touristique par le Canton de Fribourg. L'art. 4 du Règlement du 14 septembre 1998 sur l'exercice du commerce définit la période estivale, soit d'avril à octobre comme touristique. Le règlement communal actuel relatif aux heures d'ouverture des commerces ne fait que reprendre les dispositions présentées dans la législation cantonale. Au vu de notre objectif de développement touristique, restreindre la période touristique ainsi que les horaires d'ouverture des commerces n'est pas une solution appropriée. L'ouverture dominicale répond également à un besoin de la population. Nos habitudes de consommation ont évolué sous l'influence du commerce en ligne et de l'accroissement de la mobilité. Ainsi, offrir la possibilité d'effectuer ses achats le dimanche également représente un avantage compétitif vis-à-vis des autres communes de notre région, ce qui permet d'attirer de nouveaux clients et de soutenir l'activité économique de nos commerces. Concernant la protection de nos petits commerçants, un règlement plus restrictif diminuerait leurs possibilités de développement. Le règlement actuel leur offre de larges possibilités d'horaires d'ouverture et leur permet ainsi de s'adapter aux nouvelles habitudes de consommation. Il est de la liberté des commerçants d'élaborer une offre susceptible d'attirer les consommateurs, bien que la modification des habitudes de consommation ne soit pas chose aisée. Une des craintes évoquées au sujet de l'ouverture dominicale de grands distributeurs fut la protection des employés. La pratique nous montre qu'une bonne partie de ces derniers, ainsi que des étudiants engagés à cette fin, sont satisfaits de pouvoir exercer une activité annexe leur permettant d'obtenir une rémunération correcte. Au vu de ces éléments, le PDC staviacois propose à l'unanimité de ses membres le maintien du règlement actuel relatif aux heures d'ouverture des commerces. »

Mme Rose-Marie Rodriguez, au nom du PS, donne lecture des amendements suivants : art 5, alinéa 1, lettre e : « Le Groupe socialiste propose de revenir à la proposition de la commission, c'est-à-dire d'enlever l'ajout du Conseil communal : « avec service à la clientèle ». Art. 6 : « Le Groupe socialiste propose aussi de revenir à la proposition de la commission, c'est-à-dire « Durant la saison touristique, du 1^{er} juin au 31 août, les commerces ». Elle tient à terminer en disant que c'est une ville avec des animations, une ville accueillante et non pas une ville avec des grandes surfaces en périphérie qui va attirer le tourisme.

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

M. Damien Gaillet, Conseiller général, fait part de l'amendement suivant : « J'aimerais attirer l'attention des membres sur l'alinéa 1 de l'art. 7 du Règlement communal relatif aux heures d'ouverture des commerces pour vous inviter à considérer l'objet de cet article (qui il concerne), et ses implications concrètes pour la Commune d'Estavayer. Je me permets de le relire : « *Le dimanche et les jours fériés, les commerces ne bénéficiant pas de l'ouverture prévue à l'art. 5 peuvent être ouverts de 6 à 12 heures durant la saison touristique* ». Quels sont ces commerces non compris par l'art. 5 ? Donc, autrement dit, à qui profite cet alinéa 1 de l'art. 7 ? Si on reprend la liste de l'art. 5, les seuls commerces non autorisés à ouvrir le dimanche et les jours fériés de 6h à 19h, sont : d'abord, les commerces de détails spécialisés dans la vente d'habits (qui ne sont donc pas dans la liste de l'art. 5) et, ensuite, les grands distributeurs. Après plusieurs discussions menées par la commission d'étude, il semble que les quelques commerçants locaux vendant des habits (à moins qu'on ne me contredise), sont une très forte majorité à ne pas exploiter l'autorisation d'ouvrir le dimanche et les jours fériés. Ces petits commerçants préfèrent profiter de leur dimanche de congé et des jours fériés – entre autres, pour participer aux manifestations locales et à la vie culturelle. Reste donc les grands distributeurs. C'est bien les grandes enseignes commerciales telles que Migros, Coop et Denner qui profitent de cet art. 7 leur permettant *d'ouvrir le dimanche et les jours fériés, de 6h à 12h, durant la saison touristique*. En tant que commune, on a que peu de marge de manœuvre concernant les activités des grands distributeurs. Difficile de lutter pour de meilleures conditions de travail des employés des grandes enseignes, en majorité des mères de familles des classes populaires et des étudiants – pour qui les dimanches sans travail représentent aussi, comme pour la majorité des citoyens, journées en famille, journées de loisirs ou d'études. Vous allez me dire mais ça c'est le travail des syndicats ! Bien sûr. Mais si le Conseil général ne peut directement intervenir dans l'organisation du travail des grands distributeurs, il peut aujourd'hui soutenir le droit des travailleurs et des travailleuses à profiter de leurs dimanches et de leurs jours fériés. Il peut accorder une journée de vie en famille aux mères de famille. Et pourquoi ne pas inciter les étudiants à étudier le dimanche ? Il y a d'autres petits jobs d'étudiants à faire en semaine et bien des cafés et des restaurants apprécient une aide dominicale ponctuelle. Mais c'est pour l'attrait touristique que la commune veut ouvrir les grands magasins le dimanche et les jours fériés ! (diront certains.) Vraiment ? A Estavayer-le-Lac, la Coop et la Migros se trouvent en périphérie du centre-ville alors que c'est bien au centre que se trouve l'ensemble des petits commerçants. Les touristes qui font des courses à la Coop et à la Migros ne s'arrêtent donc que très peu, voire pas du tout, en ville pour faire tourner les boulangeries, les épiceries, les kiosques, les petits commerces locaux. Alors quel intérêt touristique ? La Migros et la Coop ouvertes le dimanche ; c'est ça la carte touristique d'Estavayer ? Il me semble qu'il faut miser d'abord sur le cadre magnifique de la Broye, le lac de Neuchâtel, les offres culturelles, hôtelières et gastronomiques ! Bien sûr, certains touristes apprécient de faire leurs courses le dimanche à Estavayer. Mais ces touristes ne viennent-ils pas d'abord dans la commune pour profiter d'autres avantages ? Sommes-nous sûrs qu'ils ne viendraient plus si les grands distributeurs sont fermés le dimanche ? Ceux qui viennent pour plusieurs jours ne peuvent-ils pas faire leurs courses un autre jour que le dimanche ? Et ceux qui viennent pour la journée du dimanche ne peuvent-ils pas prendre un pique-nique avec ? Ou mieux, se suffire à l'offre dominicale de nos petits commerces locaux ? Voilà, vous l'aurez compris, j'ai peine à comprendre comment justifier l'ouverture des grands distributeurs au nom de l'attrait touristique qu'ils suscitent. L'attractivité de la commune ne repose-t-elle pas sur d'autres prestations qui suffisent amplement à susciter l'intérêt des touristes ? Je vous invite à réfléchir aux principaux avantages touristiques que nous avons le plaisir de mettre en avant et qui surpassent de loin la simple ouverture d'un gros distributeur le dimanche et les jours fériés. Enfin, certains diront : oui mais les citoyens de la Commune d'Estavayer profitent aussi de l'ouverture de Coop et Migros pour faire leurs courses le dimanche matin. Evidemment qu'ils en profitent. L'offre suscite la demande. Mais avons-nous absolument besoin de cette offre ? Y a-t-il vraiment des citoyens dont la seule et unique possibilité de faire leurs courses correspond à l'horaire du dimanche matin ? Est-il si difficile de vivre sans pouvoir faire de courses le dimanche ? A quel point cette adaptation est-elle coûteuse ? Il faut se poser la question. Je vous invite donc à vous demander si l'ouverture de Coop et Migros le dimanche

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

matin et les jours fériés durant la saison touristique constitue vraiment un avantage touristique qui justifie la précarisation des caissières et caissiers et les prive de leur vie de famille dominicale. Je vous invite à vous demander si un changement de comportement des accros du shopping dominical est possible ? Je vous invite à considérer la situation des petits commerçants locaux (boulangers, fleuristes, kiosques) qui peinent à concurrencer les grandes enseignes et pour qui l'exclusivité d'une ouverture dominicale et durant les jours fériés peut peser gros dans le budget. Je vous invite ainsi à soutenir l'abrogation de l'alinéa 1 de l'art. 7 : pour protéger les commerces locaux et pour assurer le droit des travailleurs de profiter des jours fériés et de leur dimanche de congé. L'art. 5 garantit déjà à la grande majorité des commerces locaux souhaitant ouvrir le dimanche, de le faire. Mais en gardant cet art. 5 et en supprimant l'alinéa 1 de l'art. 7, on peut soulager nos petits commerces de la pression concurrentielle exercée par les grands distributeurs ; et en même temps, nous pouvons garantir le dimanche de congé aux employés de ces grandes enseignes. C'est une petite marge de manœuvre qui est laissée ici au Conseil général et je vous invite à la saisir, pour les commerces, pour les travailleurs, et pour le tourisme. »

Trois amendements ayant été annoncés, le premier par le PDC à savoir de rester au statu quo, le deuxième par le PS de soutenir les propositions de la commission et le troisième par M. Damien Gaillet demandant l'abrogation de l'alinéa 1 de l'art. 7, **M. le Président** informe que la suite de la séance va se dérouler de la manière suivante : le règlement sera passé article par article sur les articles amendés, donc les art. 5, 6 et 7. Le vote va concerner en premier la proposition du Conseil communal, ensuite celle de la commission et ainsi de suite. Dès le moment où un des articles est accepté, les autres amendements ne seront plus traités par rapport à l'article. A la fin du traitement des amendements, le règlement sera voté dans son ensemble tel qu'amendé.

Lors du vote, la proposition du Conseil communal concernant l'art. 5 à savoir le rajout à l'al. 1 lettre e) « avec service à la clientèle » est refusée par 54 non, 4 oui et 1 abstention.

Lors du vote, la proposition de la commission concernant l'art. 5 à savoir « inchangé par rapport à la situation actuelle » est acceptée par 53 oui, 4 non et 2 abstentions.

Lors du vote, la proposition du Conseil communal concernant l'art. 6 à savoir la durée de la saison touristique du 15 mai au 15 septembre est refusée par 36 non, 21 oui et 2 abstentions.

Lors du vote, la proposition de la commission concernant l'art. 6 à savoir la durée de la saison touristique du 1^{er} juin au 31 août est acceptée par 34 oui, 22 non et 3 abstentions.

Lors du vote, les propositions du Conseil communal et de la commission qui sont identiques concernant l'art. 7, à savoir « le dimanche et les jours fériés, les commerces ne bénéficiant pas de l'ouverture prévue à l'art. 5 peuvent être ouverts de 6 à 12 heures durant la saison touristique » sont approuvées par 38 oui, 19 non et 2 abstentions.

M. François Julmy, Conseiller général, demande un éclaircissement au Président. La situation actuelle est que des amendements ont été votés qui forment un règlement définitif à voter « contre » une contre-proposition du PDC de maintenir le règlement actuel. Le vote va être maintenant sur le règlement proposé avec les amendements votés. S'il est accepté par le Conseil général dans sa majorité, il est approuvé et la contre-proposition du PDC n'entre pas en ligne de compte. Dans le cas contraire c'est le règlement actuel, comme proposé par le PDC, qui devrait être voté pour être confirmé. M. Julmy demande si c'est bien comme cela que la suite va se dérouler.

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

M. le Président relève que les amendements présentés ont été votés dans l'ordre mentionné à savoir le Conseil communal, ensuite la commission et ensuite les autres qui suivent. Le résultat final sera voté dans le règlement qui sera soumis au vote dans l'étape suivante. Chacun aura alors loisir de voter contre le règlement dans son intégralité avec les amendements mais on ne revient pas sur un amendement qui n'a pas été pris en considération. Si le règlement amendé n'est pas approuvé ce soir, le règlement actuellement en vigueur sera maintenu.

Lors du vote, le règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces avec les amendements approuvés est accepté par 45 oui, 11 non et 3 abstentions.

6. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 246'000.00 TTC POUR L'AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR ET D'UN ARRET DE BUS AU CARREFOUR SITUE ENTRE LA ROUTE DU SOLEIL ET LE CHEMIN DE LA LECHERE – SECTEUR RUEYRES-LES-PRES

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Georges Carrard, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière a étudié le message no 23 du Conseil communal concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 246'000.00 TTC pour l'aménagement d'un trottoir et d'un arrêt de bus au carrefour situé entre la Route du Soleil et le Chemin de la Léchère – secteur Rueyres-les-Prés. Comme écrit dans le message, l'étude date de 2013 en accord avec le Service des ponts et chaussées et c'est seulement en novembre 2016 que le Conseil communal a reçu un préavis de synthèse favorable. Un trottoir franchissable sera construit, un arrêt de bus, un passage à piétons, différents marquages au sol et le déplacement d'un candélabre. La Commission financière remercie les auteurs de ce message pour les explications précises ainsi que pour le nombre détaillé de chiffres, la vue aérienne de la zone concernée pour les membres du Conseil général n'habitant pas le village. La Commission financière préavis à l'unanimité favorablement l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 246'000.00 TTC pour l'aménagement d'un trottoir et d'un arrêt de bus au carrefour situé entre la Route du Soleil et le Chemin de la Léchère – secteur Rueyres-les-Prés.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de remarque à ajouter et reste à disposition.

Mme Emilia Vorlet, au nom du Groupe Murist-Vuissens, demande au Conseil communal d'être attentif, lors de travaux d'aménagement, qu'il est nécessaire de penser qu'il y a encore passablement de trafic agricole et de respecter une largeur de 4 m au minimum, pas comme sur certains secteurs de la nouvelle commune.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, répond à Mme Vorlet que ce point a été discuté au sein du Conseil communal et le projet qui sera mis à l'enquête publique prévoira une largeur de 3m80 au minimum pour permettre le passage des véhicules agricoles.

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, souligne que ce Groupe est très satisfait que le Conseil communal, par la priorisation de ce projet, se soucie de la sécurité aux abords des routes notamment pour sécuriser l'accès aux écoles et aux arrêts de bus. Le Groupe Vernay soutient à l'unanimité la demande du Conseil communal d'octroyer ce crédit et il profite de cet investissement pour demander également une priorisation du projet d'Autavaux dans les investissements présumés qui seront bientôt présentés. La position du Groupe Vernay est identique pour les deux crédits d'investissements présentés ce soir sur le secteur de Rueyres-les-Prés.

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Roulin que le Conseil communal se réunira en séance extraordinaire le 15 novembre prochain pour discuter des investissements présumés. La liste de ces investissements est longue et il va falloir que le Conseil communal donne la priorité à certains projets. Dans cette liste il y a bien sûr les projets d'Autavaux auxquels fait référence M. Roulin. Dès le 16 novembre, il pourra dès lors donner plus d'informations à ce sujet. M. Roulin peut l'appeler dès ce moment-là.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 246'000.00 TTC pour l'aménagement d'un trottoir et d'un arrêt de bus au carrefour situé entre la Route du Soleil et le Chemin de la Léchère – Secteur Rueyres-les-Prés est accepté à l'unanimité.

7. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 172'000.00 TTC POUR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER LE LONG DE LA ROUTE DU SOLEIL ET D'UN PASSAGE A PIETONS SUR LA ROUTE DE LA PLATA – SECTEUR RUEYRES-LES-PRES

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Georges Carrard, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière a étudié le message no 24 du Conseil communal concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 172'000.00 TTC pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la Route du Soleil et d'un passage à piétons sur la Route de la Plata – Secteur Rueyres-les-Prés. Comme écrit dans le message, l'étude date de 2013 en accord avec le Service des ponts et chaussées et c'est seulement en novembre 2016 que le Conseil communal a reçu un préavis de synthèse favorable. Un trottoir franchissable sera construit ainsi qu'un passage pour piétons en reprenant pratiquement la géométrie du marquage de la mesure expérimentale. Le projet ne nécessite aucune emprise sur des fonds privés. La Commission financière préavisé à l'unanimité favorablement l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 172'000.00 TTC pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la Route du Soleil et d'un passage à piétons sur la Route de la Plata – Secteur Rueyres-les-Prés.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de remarque à ajouter et reste à disposition.

M. le Président rappelle que le Groupe Vernay soutient à l'unanimité l'octroi de ce crédit.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 172'000.00 TTC pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la Route du Soleil et d'un passage à piétons sur la Route de la Plata – Secteur Rueyres-les-Prés est accepté à l'unanimité.

8. OCTROI D'UN CREDIT-CADRE DE CHF 250'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT DE PLUSIEURS VEHICULES COMMUNAUX POUR LA LEGISLATURE 2017-2021

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

M. Pierre Alain, Joye, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a pris connaissance du message relatif à cet investissement lors de ses séances des 24 et 31 octobre 2017. M. le Conseiller communal Aebischer a également clairement répondu à leurs quelques interrogations par rapport à ce crédit-cadre. Après discussion, à l'unanimité des membres présents, la Commission financière recommande d'accepter ce crédit-cadre pour les raisons suivantes : la mise à disposition de véhicules en bon état est nécessaire afin que les employés communaux puissent effectuer leur travail efficacement. Il semble judicieux de planifier et d'anticiper les remplacements de véhicules afin d'éviter des frais d'entretien élevés ; un crédit-cadre permet d'éviter de soumettre 6 messages pour des sommes relativement peu importantes ; le montant de CHF 250'000.00 TTC paraît réaliste quand bien même les coûts effectifs lors des acquisitions devraient être inférieurs (comme de coutume, cette somme ne tient pas compte des économies réalisées lors des reprises des anciens véhicules) ; le crédit-cadre concerne uniquement le remplacement de 6 véhicules, clairement définis et dont la valeur d'acquisition est inférieure à CHF 100'000.00 (l'acquisition de véhicules supplémentaires par le biais de ce crédit-cadre est donc exclue) ; le remplacement d'autres véhicules que ceux inclus dans le crédit-cadre devra faire l'objet de messages séparés. La Commission financière demande par ailleurs au Conseil communal de fournir aux Conseillers généraux un état régulier de l'utilisation du crédit-cadre (avec indication du véhicule remplacé, du fournisseur du nouveau véhicule, de la dépense effective et du solde disponible pour le crédit-cadre). La Commission financière accepte à l'unanimité des membres présents le message no 25 du Conseil communal au Conseil général qui demande l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 250'000.00 TTC pour le remplacement de plusieurs véhicules communaux pour la législature 2017 – 2021.

M. Dominique Aebischer, rapporteur du Conseil communal, n'a pas grand-chose à ajouter suite au rapport de M. Joye mais confirme qu'effectivement lors du remplacement d'un véhicule compris dans ce crédit, toutes les informations demandées seront données au Conseil général. Il reste à disposition.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 250'000.00 TTC pour le remplacement de plusieurs véhicules communaux pour la législature 2017-2021 est accepté par 58 oui et 1 abstention.

9. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'ACHAT DES PARCELLES RF 2944, 2952, 2943, 2941, 2219 D'ESTAVAYER (SECTEUR ESTAVAYER-LE-LAC) D'UNE SURFACE TOTALE DE 145'044 M2 AU PRIX DE CHF 41.36 LE M2

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Beat Scheibli, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci a étudié l'octroi de ce crédit d'investissement et a pu rencontrer le Conseiller communal en charge du dossier. Lors de la dernière législature et à plusieurs reprises avant celle-ci, le Conseil communal et diverses commissions ont essayé en vain d'acquérir des terrains afin d'y construire un centre régional de sports. Il va sans dire que les parcelles en question ont déjà fait l'objet de discussions avec le propriétaire lors de recherches précédentes, mais celui-ci n'était alors pas disposé à les vendre. Cette situation a changé au début de cette année et le Conseil communal n'a pas hésité à saisir cette occasion. Bien qu'il s'agisse d'un investissement important, le crédit voté ce soir ne sera dépensé qu'en cas de mise en zone des parcelles utilisées. Pour l'instant la commune n'a signé qu'un droit d'emption. On peut donc considérer qu'il s'agit en quelque sorte de la concession d'un crédit-cadre. De ce fait aucun intérêt et aucun amortissement ne grèvera les comptes avant l'achat effectif des parcelles. La Commission financière, à l'unanimité, préavis donc favorablement l'octroi de ce crédit d'investissement.

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de remarque à ajouter et reste à disposition.

M. Beat Scheibli, Conseiller général, souligne qu'il s'est exprimé auparavant en tant que membre de la Commission financière. Cette fois il s'adresse en tant que Conseiller général et plus particulièrement en qualité de membre de l'ancienne Commission des terrains de foot. Cette commission a cherché durant plus de deux ans une solution pour construire des terrains de foot assortis d'autres infrastructures sportives à l'extérieur de la ville. Malgré de nombreuses tentatives et de tractations tous azimuts, aucune issue n'a pu être trouvée. A la fin de la dernière législature, la commission, après avoir siégé à maintes reprises, a soumis au Conseil général d'Estavayer-le-Lac un projet d'une réfection complète des terrains existants. Ce n'était certes pas la solution tant recherchée, mais les besoins urgents du FC Estavayer ainsi que le manque de perspectives d'amélioration à court ou à moyen terme avaient poussé d'agir de cette sorte. L'opportunité d'acquérir des terrains à proximité immédiate de la ville, bien accessibles et assez plats est évidemment une très bonne nouvelle pour relancer ce dossier et ne doit pas être galvaudée. Y créer un centre régional de foot, mais certainement encore d'autres sports est un projet qui mérite d'être mené par tous les moyens à disposition. Cependant, il ne faut pas se voiler la face, le chemin pour y parvenir sera long, raide et caillouteux. Les obstacles seront à la fois politiques, juridiques et certainement aussi financiers. Le FC Estavayer-le-Lac attend depuis des décennies de pouvoir profiter de terrains convenables, praticables toute l'année et des équipements sanitaires qui méritent ce nom. Il n'est pas concevable pour lui, ainsi que pour les nombreux membres et juniors du FC, d'attendre encore une fois dix ans avant de pouvoir enfin profiter d'infrastructures adaptées aux besoins d'un club qui n'arrête pas de croître. D'entente avec le Comité du FC Estavayer-le-Lac, il demande donc au Conseil communal de procéder sans attendre au renouvellement des sanitaires, de la buvette ainsi que du système d'arrosage et des projecteurs lumineux afin de garantir le maintien d'une activité sportive sur le site des Grèves. Enfin, outre l'effort fait par la commune pour l'entretien des terrains, le « parking » de la Route des Lacustres devrait être uniquement réservé au FC et quelque peu revitalisé. Ces investissements sont à mettre à la charge du crédit d'investissement de CHF 6'990'000.00 voté en mai 2016. Si à la fin de cette législature, le projet d'un centre régional n'a pas évolué, la réfection complète, comme initialement prévue, doit être réalisée. Il serait également souhaitable que le Comité du FC soit associé d'une manière ou d'une autre au futur projet et qu'il soit régulièrement informé de l'évolution de celui-ci.

M. Serge Thorimbert, au nom du PDC, informe que ce Groupe, à l'unanimité, accepte l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat des parcelles RF 2944, 2952, 2943, 2941, 2219 d'Estavayer (secteur Estavayer-le-Lac) d'une surface totale de 145'044 m² au prix de CHF 41.36 le m².

M. Patrice Marmy, au nom du Groupe UDC, relève que ce Groupe va soutenir la proposition d'achat de ces terrains, c'est une opportunité qui passe une seule fois. Mais ils sont aussi d'avis que le crédit voté pour la rénovation des terrains de foot des Grèves doit être remis en question. Ils pensent plutôt à un lifting de ces terrains. On ne peut pas se permettre d'investir aux deux places. Il faut étudier les différentes solutions avec les autres villages.

Mme Rose-Marie Rodriguez, au nom du Groupe socialiste, relève que ce Groupe va également soutenir cet achat et le crédit y relatif. Cependant, il faut savoir qu'un dézonage actuellement de surfaces d'assolément va être extrêmement difficile. Elle demande à ce sujet au Conseil communal combien de temps approximativement il faudra et également combien de temps cela prendra pour discuter avec l'actuel locataire selon le droit rural. On sait qu'il risque d'y avoir des difficultés. Une délégation du FC est présente ce soir et, eux, ils attendent depuis une année que quelque chose se fasse, soit depuis l'acceptation du crédit par le Conseil général. Le Groupe soutient dès lors l'achat présenté ce soir mais demande qu'au fur et à mesure que le Conseil communal obtiendra des informations sur le temps du dézonage et tout ce qui s'y rapporte, il prenne quand même la décision de s'occuper des terrains actuels car le FC attend depuis longtemps.

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

M. Nicolas Giacomotti, Conseiller général, tient à féliciter le Conseil communal pour la proposition soumise ce soir. Grâce à elle, la Commune d'Estavayer va réaliser des projets sportifs régionaux, centralisés avec une vision à long terme. On a la chance que cette opportunité n'arrive pas trop tard. Il faut en profiter. Il est toutefois évident que le FC Estavayer mérite un rafraîchissement de ses infrastructures actuelles mais uniquement de manière sommaire comme l'a proposé le Groupe UDC.

M. Christophe Bloechle, au nom du Groupe PLR, informe que ce dernier va également soutenir cet investissement. Il ne va pas revenir sur tout ce qui a été dit mais le Groupe souhaite également que le FC soit associé très rapidement aux démarches qui vont inévitablement se mettre en place car ils ont des besoins. Suivant le délai de réalisation des travaux, c'est clair que le crédit de 7 millions voté par le Conseil général précédemment devra être jugé, revu. Peut-être que le projet présenté ce soir prendra tellement de temps qu'il faudra utiliser entièrement le crédit de 7 millions mais il faut vraiment associer le FC le plus rapidement possible à ce dossier.

M. Jean-Marc Berset, au nom du Groupe BMR, soutient également à l'unanimité l'opportunité d'achat présentée ce soir et est d'accord qu'il faut faire quelque chose aujourd'hui pour les sportifs, particulièrement pour les footballeurs. Concernant le crédit de 7 millions déjà voté pour le projet en-bas, le Groupe entend également qu'il ne sera peut-être pas nécessaire de l'utiliser entièrement au vu de l'avancement du projet présenté ce soir.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève en préambule qu'il regrette amèrement que tout le FC n'ait pas pu s'entraîner ce soir sur les terrains, ils n'auraient pas eu besoin de s'impliquer dans la séance de ce soir, ils seraient mieux sur un terrain, il les comprend bien. Concernant le projet des terrains de foot actuels, à ce jour, le Conseil communal ne l'a pas freiné d'une minute, on arrive à bout touchant pour pouvoir attribuer les travaux du projet actuel. On pourrait les attribuer. Il faut savoir qu'il y a encore la mise à l'enquête à effectuer, mise à l'enquête qui pourrait avoir des oppositions et cela pourrait durer quelques mois. On n'en est pas là. Ce projet, à partir de cette semaine, on pourrait le suspendre. Des réflexions ont eu lieu au sein du Conseil communal pour savoir comment il va agir à partir de demain si la proposition soumise ce soir est acceptée. Dans le projet présenté ce soir, on a pour la première fois à Estavayer-le-Lac l'opportunité d'acquérir des terrains mais le Conseil communal n'a encore pas travaillé sur le projet. Le terrain proposé est aujourd'hui nu et sans esquisse de projet, contrairement aux autres fois où les esquisses étaient prêtes pour décision. Le Conseil communal a déjà pris des contacts à Fribourg, au Service des constructions et de l'aménagement du territoire et avec deux Conseillers d'Etat qu'il va revoir immédiatement après la décision de ce soir, si elle est positive, pour essayer d'établir un calendrier, calendrier qui certes comme cela a été dit, va durer obligatoirement quelques années. La première étape en vue d'acquérir les terrains en droit d'emption est belle mais après, par rapport à la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire), cela devient très compliqué. Il faut justifier chaque consommation de m² mètre par mètre. Il y aura donc du travail pour arriver à légaliser cette zone malgré le fait qu'elle est justifiée, il en est persuadé. Les réflexions menées par le Conseil communal, en cas de décision positive ce soir, sont que le projet à 7 millions va être suspendu au maximum quelques mois pour déterminer le calendrier concernant les terrains proposés ce soir. A partir de là, en fonction du calendrier, si le calendrier est plus ou moins court, l'idée est – il s'agit uniquement de réflexions qui vont être menées à nouveau avec la Commission des terrains de foot ou une autre commission ad hoc – de venir avec des infrastructures diminuées ou provisoires en-bas. Il faut savoir que l'on ne pourra pas utiliser le crédit voté, il s'agira d'un nouveau projet, un nouveau message devra être présenté au Conseil général. C'est absolument interdit de modifier le projet déjà voté par le Conseil général et de faire des infrastructures qui ne correspondent pas au projet accepté. Obligatoirement, le Conseil général se prononcera à nouveau sur ce qui se fera en-bas. Il faut savoir que si on fait une infrastructure telle que

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

prévue dans la mise à l'enquête en-bas, le projet de zone sportive sera affaibli en-haut de la ville. Comme déjà dit, il faudra justifier les surfaces. Si on fait les terrains en-bas prévus pour une quinzaine d'années alors qu'on a un droit d'emption valable 10 ans en-haut, on risque l'auto-goal. Donc vraiment, la meilleure solution serait de faire une infrastructure intermédiaire en-bas. Dans les réflexions du Conseil communal- il les communique car tout le monde devra réfléchir à la meilleure solution - le Conseil s'est demandé s'il n'était pas opportun de faire une infrastructure moyenne, c'est-à-dire un terrain synthétique avec des infrastructures de moyenne catégorie qui vont perdurer pour le bas de la ville et qui pourraient rendre service à l'activité touristique par exemple ou à décentraliser finalement les jeunes qui aiment bien s'amuser – le terrain de l'Amarante est très utilisé. Ces réflexions sont ouvertes, rien n'est arrêté. Le crédit de 7 millions voté ne pourra pas être utilisé pour autre chose que ce qui a été voté, donc le Conseil communal va revenir vers le Conseil général si le projet est modifié. Concernant le droit foncier rural, effectivement ce dernier protège les agriculteurs. On ne connaît pas les délais, on ne connaît pas l'attitude qu'aura l'agriculteur concerné mais il est vrai que, si on devait entrer en confrontation, cela pourrait durer très très longtemps, ce qui n'empêcherait pas de légaliser le terrain et d'avancer le projet mais cela empêcherait la commune de réaliser ces équipements. On n'en est pas là ; aucun contact n'a encore été pris avec l'agriculteur concerné donc il ne faut pas peindre le diable sur la muraille. **M. Chassot** relève qu'il est toujours confiant quand il avance des projets et lorsqu'on est confiant et enthousiaste, les choses avancent toujours. S'il a oublié de répondre à l'une ou l'autre question, il reste à disposition.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 6'110'000.00 pour l'achat des parcelles RF 2944, 2952, 2943, 2941, 2219 d'Estavayer (secteur Estavayer-le-Lac) d'une surface totale de 145'044 m2 est accepté à l'unanimité.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, tient à remercier le Conseil général de sa confiance et il lui donne la garantie que le Conseil communal travaillera avec lui pour trouver le meilleur résultat avec cette opportunité qui s'offre à la Commune d'Estavayer.

10. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 20'672'000.00 TTC POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT SCOLAIRE SUR LE SITE DU SACRE-CŒUR

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Jean-Michel Bondallaz, Président de la Commission du Sacré-Cœur, relève que, suite aux nombreuses difficultés rencontrées dans celle-ci, il a à cœur de défendre un si beau projet pour toutes les raisons expliquées dans leur rapport de minorité. La construction d'une école dans une ville est le plus beau témoin de sa vitalité. C'est un acte majeur pour l'avenir d'une commune. Avoir ce privilège est d'une rare importance. Surtout quand il intervient à la fin d'un long processus et que la qualité de la réalisation s'avère être à la hauteur des rêves de chacun. Une telle réalisation reste avant tout le signe de la bonne santé démographique de la commune. Car ce petit coin de pays est une région dynamique, attractive où il fait bon vivre. C'est une commune accueillante, où de nouveaux venus, jeunes pour la plupart, ont choisi de s'installer de manière définitive. D'autres ont à cœur de léguer ce patrimoine à leur descendance. Pour toutes ces raisons, il faut donc une école : on l'a imaginée et on va la construire, demain elle sera là pour tous et surtout pour les enfants. Il espère que tout le monde sera bientôt réuni pour l'inaugurer, heureux de la présence de ceux qui les ont soutenus et encouragés dans toutes les étapes de l'élaboration de ce grand projet. Il tient à relever quelques points essentiels :

- à l'époque de l'achat du bâtiment historique en 2005, il avait été promis aux Sœurs d'Ingenbohl que la commune ferait de ce bâtiment une école pour les élèves de la Ville d'Estavayer-le-Lac. C'est pour cette raison que le bâtiment a été vendu à un prix défiant toute concurrence ;

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

- il semble impensable de faire autre chose qu'une école dans cet écrin de verdure et de calme idéalement placé au centre-ville ;
- la construction de nouvelles classes est absolument nécessaire vu le développement galopant de la population ;
- ils ont étudié une multitude d'autres solutions, malheureusement il n'y en a pas de raisonnable ;
- ce projet est un projet réfléchi, bien étudié et il tient compte de toutes les contraintes dues à ce lieu historique.

Pour terminer, il ne peut qu'encourager les membres du Conseil général à accepter ce magnifique projet du Sacré-Cœur. Le refuser ne servirait qu'à le retarder.

M. Romain Lambert, représentant la majorité de la Commission du Sacré-Cœur, relève que le Président de la Commission, dans son rapport, a occulté une petite chose tout de même importante à savoir que la majorité de la commission était d'avis de revoir le projet. Les personnes qui ont préparé le rapport de majorité sont tout à fait conscientes que la Commune d'Estavayer doit se doter d'une école. Par contre, le projet tel que présenté maintenant, comme cela est décrit dans le rapport de majorité, présente une quantité d'éléments qu'il faudrait ajuster ou modifier ce que le projet présenté ne permet pas. Une visite du bâtiment a été effectuée et il a été remarqué que pratiquement le 50% du bâtiment n'était pas occupé. Il y a eu beaucoup de débats là autour pour arriver à la conclusion qu'une école oui mais pas comme présentée maintenant. Pour ses collègues du Conseil général, les considérations de la majorité de la commission sont présentées dans le rapport joint au message du Conseil communal.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, informe qu'elle s'est réunie à deux reprises soit le 24 et le 31 octobre pour prendre connaissance de ce message. Tout le monde a reçu les rapports de la Commission du Sacré-Cœur et ils ont pu constater que les membres étaient divisés sur ce projet. Sa majorité s'est prononcée contre cette construction sous cette forme, les autres membres de la commission cautionnent dans leur rapport qu'il appartient à la Commission financière de se prononcer sur la capacité financière pour cette école. La Commission est toujours dans l'attente de la planification financière et la liste des investissements présumés de la part du Conseil communal depuis des mois. Malgré ce manque d'informations et de vision, la Commission financière a longuement débattu et pesé les enjeux de cet objet pour la commune. La position donnée par la commission est un vote de confiance envers le Conseil communal en espérant qu'elle obtienne les documents demandés à fin novembre comme promis lors de la séance du 31 octobre. C'est pourquoi la Commission financière s'est prononcée, à la majorité, en faveur de l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 20'672'000.00 TTC pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Sacré-Cœur.

Mme Marlis Schwarzentrub, rapporteur du Conseil communal, prend la parole en relevant qu'après avoir entendu les divers membres de la Commission du Sacré-Cœur, on peut constater que les avis sont partagés. Il va de soi que le montant de 20 millions, est le plus grand montant jamais voté par aucune des anciennes communes, donc oui la dépense donne à réfléchir. Elle se permet de parler d'autres chiffres : actuellement il reste encore deux salles de classes au Sacré-Cœur qui correspondent aux normes pour l'instruction publique. Sur les tableaux qui sont joints au message, on constate qu'à la rentrée scolaire 2018-2019 il y a une forte possibilité de devoir ouvrir une salle de classe primaire, à la rentrée 2019 une suivante et à la rentrée scolaire 2020 une classe primaire et une classe enfantine. En regardant ces chiffres il est clair qu'il y a un réel besoin en salles de classes supplémentaires dans les plus brefs délais. Cette construction doit démarrer rapidement afin de ne pas se trouver déjà ces prochaines années dans des containers et continuer à chauffer du vide au Sacré-Cœur, étant donné que de nombreux locaux ne sont pas utilisables pour du scolaire. Lors de la séance de présentation, le Conseil communal a pu expliquer le projet et pourquoi il a décidé de présenter ce soir que le message pour le bâtiment A. Elle ne va pas s'attarder plus que cela sur ce message mais invite les membres du Conseil général à voter oui. Elle reste à disposition.

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

Mme Christine Duc, Conseillère générale, relève que les rapports ainsi que la présentation du 4 octobre ont permis aux Conseillers généraux de se faire une idée du projet du Sacré-Cœur. Ce soir, elle s'adresse à eux en tant qu'enseignante travaillant au Sacré-Cœur. Cette année, lors du premier jour d'école fin août, un élève est venu la voir à la fin de la récré et lui dit : « Maîtresse, c'est vraiment le paradis d'être au Sacré-Cœur ! ». En entendant ces paroles, elle n'a pu que sourire et confirmer ses dires. C'est là qu'elle s'est dit que le lieu dans lequel ils évoluaient est important au développement de chacun et qu'ils ont en effet une chance énorme d'être à l'école au Sacré-Cœur. Travailler dans un lieu si paisible avec un magnifique parc est un privilège pour les enfants et les enseignants. Pas de souci de route, ni de voitures durant les récréations. Une grande cour d'école aménagée de terrains de foot, de parcours d'équilibre, de balançoires et d'espaces permet aux enfants de passer des moments de pause agréables et peu conflictuels. Cette année, elle a 24 élèves de 7 ans. 21 d'entre eux font une grande partie des trajets à pied car le Sacré-Cœur est géographiquement bien situé. En plus du niveau sécuritaire, les enfants partagent de vrais moments d'amitié lors de ces trajets et se responsabilisent. Ils aiment la confiance que leur donnent leurs parents et sont fiers de dire qu'ils viennent à l'école seuls. Les élèves plus âgés viennent volontiers à vélo, à pied ou en trottinette. Le Sacré-Cœur est proche de l'école de la Route d'Yverdon. Il est facile pour les enfants d'un même quartier de faire les trajets ensemble et de se donner un point de rendez-vous entre les deux écoles. La tâche parfois ingrate et difficile pour les parents de récupérer leurs enfants à la sortie des classes est aussi simplifiée. Les enseignants du Sacré-Cœur collaborent beaucoup du fait d'être regroupés. Des échanges de branches sont effectués chaque année entre plusieurs enseignants et cela n'est possible que dans une école regroupant plusieurs classes. Ainsi, un enseignant maîtrisant moins l'anglais peut demander à un collègue de donner les cours d'anglais dans sa classe pendant que lui s'occupe d'une autre branche dans la classe parallèle. Les enfants sont les premiers bénéficiaires de tels échanges et la qualité de l'enseignement est ainsi améliorée dans certaines situations. Peut-être des membres sont-ils déjà entrés dans le bâtiment historique ? Souvent, les gens qui y viennent pour la première fois disent : « mais c'est l'école d'Harry Potter chez vous ! » Et c'est vrai qu'on y retrouve des airs. Un grand bâtiment avec un escalier central, des tours, des couloirs en labyrinthe. Le bâtiment est vaste et bien défini par différentes zones et annexes. Malgré le grand nombre de classes et d'élèves il est facile d'être dans un cocon où que l'on soit. Une ambiance toute particulière qui fait qu'on s'y sent bien ! Pour conclure, **Mme Duc** souligne qu'on est bien et privilégié d'être au Sacré-Cœur. Autant les enfants que les enseignants. Elle espère que le Conseil général permettra ce soir aux acteurs de l'école de continuer à vivre dans un lieu aussi beau, chaleureux et plein d'énergie positive.

M. Christophe Bloechle, Conseiller général, désire faire une petite remarque sur ce qui a été dit. Quand on parle de 50% de vide dans le bâtiment actuel, c'est vrai que les combles sont vides mais ne sont pas aménageables en salles de classes, de même que les sous-sols car ce ne sont pas des endroits aménageables. Selon la loi, on ne peut pas aménager de salle de classe dans des locaux où les enfants n'ont pas de vision sur l'extérieur par des fenêtres. Il y a des espaces vides, oui, mais non utilisables en salles de classes. Il y a travaillé pendant des années, soit dans la salle de sports ou dans les salles de classes avec les Sœurs, à l'époque, donc il connaît assez bien cet endroit et c'est vrai que les locaux ne se prêtent pas tous à être transformés en salles de classes non plus. La nouvelle Loi scolaire impose des dimensions de salles qui ne peuvent pas être retrouvées là-bas. Donc, on ne va pas pouvoir utiliser une partie des locaux existants pour faire des salles de classes car ce n'est pas possible. Après, c'est clair on peut aussi se dire que d'avoir un projet à ce prix-là c'est quelque chose d'important. Il ne faut pas oublier non plus qu'il y a des travaux qui vont également arriver pour la démolition malheureusement de la partie annexe derrière avec la salle de sports qui n'est pas utilisable, il y a le déplacement d'Estacad aussi qui va coûter près d'un million et d'autres éléments qui vont arriver, notamment des abris qui devront être mis en place qui sont compris dans ce crédit. Donc, tout cela fait que ce projet a un coût c'est vrai. Il y a également des contraintes à prendre en compte comme cela a été décrit dans le rapport de la

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

commission, contraintes architecturales, contraintes sur l'occupation du terrain puisque la zone située à droite du bâtiment est en zone de protection des remparts donc on ne peut pas l'aménager comme on veut. Cela impose également des contraintes par rapport à la forme du bâtiment et un bâtiment, plus il est découpé, plus il est morcelé, plus il coûtera cher. C'est clair que faire un bâtiment carré ou rectangle coûterait moins cher mais les contraintes sont là. Ce bâtiment, on en a besoin et on ne pourra pas passer à travers. Il rappelle que de nombreux nouveaux habitants arrivent à Estavayer, il y a des zones en construction avec des enfants qui vont arriver et l'école c'est obligatoire. Donc la commune a l'obligation de mettre en place des infrastructures pour accueillir ces nouveaux élèves, sinon on va droit dans le mur. Ce projet a été discuté au sein du Groupe PLR et, à la grande majorité, ce crédit d'investissement va être soutenu et il invite ses collègues à en faire de même.

M. Patrice Marmy, Conseiller général, relève que le bâtiment historique a été acheté la première partie, comme il l'a déjà souligné lors de la séance d'informations, la deuxième partie avait été prévue d'être achetée quelques années plus tard dans le but d'être rénovées, restaurées pour faire des salles de classes. Alors maintenant, il est proposé de faire ce nouveau bâtiment mais, de toute façon, on devra y passer à restaurer le bâtiment historique. Il aimerait dès lors savoir plus ou moins si des calculs ont été faits pour savoir à court terme combien cela va coûter pour maintenir le bâtiment historique dans cet état, pour faire le minimum d'entretien car il a été dit lors de la séance d'informations que la partie non-utilisée était sensible, les conduites étaient très fragiles et qu'il y avait le risque d'y avoir des travaux à faire.

M. Nicolas Giacomotti, Conseiller général, relève que le Conseil général ne connaît pas à ce jour les conséquences financières d'un refus. Il lui est donc, pour sa part, pas possible de se prononcer ce soir.

M. Jean-Marc Berset, Conseiller général, relève que ce soir des décisions ont été prises pour sécuriser les routes pour les enfants, d'investir pour des places de sports, il voit mal comment le Conseil général ne pourrait pas accepter aujourd'hui cet investissement pour des salles de classes.

M. Thierry Roulin, Conseiller général, relève que ce soir un choix crucial est proposé au Conseil général et démontre que le sujet est important. Ce dernier peut suivre l'avis proposé par le rapport de majorité de la Commission du Sacré-Cœur et refuser simplement ce crédit. Mais il faudra alors trouver peut-être un autre site, un autre projet et ainsi renoncer à une étude coûteuse. Dans l'intervalle, il faudra financer d'autres études et trouver des solutions alternatives pour accueillir à terme tous les enfants. Il faudra aussi assumer les pénalités définies dans le MEP en cas de refus. Beaucoup sont d'avis que ce scénario est le plus catastrophique et le plus coûteux. Le Conseil général peut suivre l'avis du Conseil communal et accepter ce projet. Il permet de faire face aux besoins actuels, il peut suivre les besoins futurs par une mise en œuvre par étapes qui permet un échelonnage des investissements. Géographiquement, la situation centrale de ce projet est clairement un atout qui évite des transports qui seront à charge de la commune et gonfleront les budgets de fonctionnement pour les années à venir. Ce soir, il faut choisir une de ces deux variantes. L'argent déjà dépensé hier doit clairement influencer la décision du Conseil général aujourd'hui. A ce stade du projet, le Conseil général ne peut pas, ne doit pas dilapider constamment de l'argent dans des études sans rien construire. Aujourd'hui, il est important de regarder vers l'avant, d'être courageux et de prendre ses responsabilités pour le bien de la commune. Finalement, c'est très connu que le « mieux » est l'ennemi du « bien ». Après analyse de tous les arguments débattus dans les groupes et les commissions diverses, il est convaincu que ce projet répond aux attentes et qu'il est le moins coûteux en francs et en temps. Il soutient ce projet et demande à ses collègues d'accepter la proposition du Conseil communal.

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

Mme Marlis Schwarzentrub, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Marmy qu'effectivement uniquement rénover le bâtiment historique du Sacré-Cœur ne suffira pas à couvrir les nombreuses classes nécessaires. Les derniers projets qui étaient dans le concours du MEP, elle les a ressortis, les a regardés et dans chaque projet, dans la partie historique, jamais il n'est possible d'avoir plus de 18 classes qui correspondent aux mensurations nécessaires pour accueillir une salle de classe. Comme dit par M. Bloechle, le sous-sol et les combles ne peuvent pas être aménageables en salles de classes. Il y a la salle de théâtre, donc très vite, on se retrouve coincé. Au grand maximum, il pourrait y être réalisé 18 salles de classes, donc cela ne suffira pas. Une nouvelle construction est nécessaire. Comme annoncé dans le message également, le fait de construire ce nouveau bâtiment devrait permettre de basculer à un moment donné les élèves du bâtiment historique dans le nouveau bâtiment pour pouvoir y faire des transformations. Comment seront-elles faites ? Cela reste à définir. Donc, entre-deux la commission ad hoc recommencera à siéger ou une nouvelle commission sera créée pour voir l'évolution du bâtiment historique. Mais cela permettrait d'éviter le passage dans les containers. Comme écrit dans la presse, dans le Canton de Vaud, suite à l'incendie d'une école, ils ont 11 ou 12 salles de classes concernées et c'est CHF 25'000.00 de location par mois pour des containers, sans compter l'installation et les frais annexes. Donc, elle est d'avis que c'est un mauvais choix de ne pas accepter le projet proposé ce soir. Concernant les coûts d'entretien du bâtiment historique, le Conseil général verra lors de la présentation des budgets au mois de décembre, qu'un montant annuel a été prévu pour l'entretien de ce bâtiment mais il n'a pas été prévu de faire de frais supplémentaires et si vraiment il devrait y avoir une grosse casse, le Conseil général en sera averti. Le Conseil communal essaie vraiment de limiter les travaux à faire dans l'ancien bâtiment mais il avertira tant le Conseil général que la Commission financière si des travaux urgents devaient être nécessaires. Pour l'entretien de ce bâtiment, au budget, le montant ne sera pas beaucoup plus élevé que toutes les années précédentes mais le Conseil communal est conscient qu'un accident peut arriver.

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, ne va pas reprendre tous les points et se rallie aux personnes qui ont parlé en faveur de ce projet. Effectivement, le PDC à l'unanimité soutient l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 20'672'000.00 TTC pour ce projet, c'est un geste important pour préparer le futur, un futur proche comme relevé par le Conseil communal. On aura assez rapidement besoin de nouvelles classes, il y a toujours plus de monde qui va venir à Estavayer, c'est un souhait, tout est mis en place pour les accueillir et il pense que c'est un geste fort ce soir de montrer la volonté de pouvoir proposer des infrastructures aux nouveaux, aux enfants afin d'avoir un futur assuré.

M. Cédric Bugnon, au nom de la majorité de la Commission du Sacré-Cœur, demande le vote à bulletins secrets.

M. François Julmy, Conseiller général, relève que le Conseil général étant élu par la population, il estime qu'il est important de montrer un signal fort et de voter à main levée, il faut assumer ses positions. Comme signalé en début de séance, la liberté est à chacun et c'est aussi ça la démocratie. Donc il demande le vote à main levée.

Mme Rose-Marie Rodriguez, Conseillère générale, relève que, selon la Loi sur les communes, il faut qu'1/5 des membres présents demande le vote à bulletins secrets pour que cela soit validé, soit 12 pour ce soir. Elle soutient les propos de M. Julmy et reprend les paroles du Président en relevant que les Conseillers généraux sont là pour faire des choix et il faut les assumer.

M. Jean-Michel Bondallaz, Président de la Commission du Sacré-Cœur, tient à relever au niveau financier que CHF 9'371'000.00 ont déjà été dépensés dans ce projet. Donc, le laisser tomber, c'est carrément se tirer une balle dans la tête. Le fait de demander le vote à bulletins secrets, il ne peut le concevoir. Si on n'a pas le courage de ses opinions, on ne se présente pas aux élections.

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, la demande de vote à bulletins secrets est refusée par 47 non, 8 oui et 4 abstentions. Ce soir, le nombre minimal nécessaire de membres acceptant un vote à bulletins secrets étant fixé à 12, il n'y aura pas de vote à bulletins secrets.

Lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 20'672'000.00 TTC pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Sacré-Cœur est accepté par 41 oui, 10 non et 8 abstentions. Applaudissements.

11. DIVERS

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces.

M. André Losey, Syndic, relève que les personnes présentes ce soir vivent une séance historique. C'est vraiment le plus gros investissement jamais voté au sein des communes, cela a déjà été dit. Il remercie les Conseillers généraux pour leur confiance. C'est un vrai exercice de démocratie qui a eu lieu ce soir et il en félicite les acteurs, ils en sont dignes. Ceci permet à la commune de s'affirmer, c'est ce que le Conseil communal voulait dans son programme de législature, comme la 4^{ème} commune du canton. Il estime que les décisions prises ce soir permettent encore plus d'affirmer le poids de la commune à ce niveau-là. Il remercie tout le monde.

Mme Marlis Schwarzentrub, Conseillère communale, remercie également les Conseillers généraux pour la confiance accordée. Cela fait des mois, des semaines, des jours qu'elle rumine et se demande où on va mettre les enfants à l'école. Son but c'était vraiment de ne pas les éparpiller partout, de ne pas les mettre dans des containers. A titre privé, à l'heure actuelle, elle travaille dans un container et elle peut dire que c'est vraiment désagréable. Assise sur sa chaise au milieu du bureau dans lequel il fait 24 ou 25 degrés, elle a froid car ça rayonne froid. Aujourd'hui, le Conseil général a eu le courage de proposer des infrastructures qui correspondent aux besoins des enfants, c'est le futur et elle relève cette phrase « ouvrir la porte d'une école, c'est fermer la porte d'une prison ». Encore merci pour la confiance témoignée.

La parole est donnée aux Conseillers généraux. **M. le Président** rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de Conseillers généraux, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

M. Jean-Michel Bondallaz, Président de la Commission du Sacré-Cœur, tient à remercier les Conseillers généraux pour leur vote. Il y a 6 ans que la commission travaille et transpire. Elle a été passablement ébranlée ces derniers temps, cela a été très difficile en tous cas pour les 3 rescapés de la commission pour ce projet. Pour les autres aussi : quand on n'est pas d'accord, ce n'est pas facile non plus. Il redit merci, merci pas pour lui car étant le plus vieux de cette société, il ne va pas retourner à l'école, il y a été toute sa vie, cela lui a suffi, mais pour les enfants, les petits-enfants, merci.

M. Jean-Michel Bondallaz, Conseiller général, a le plaisir d'informer de la constitution, le 20 septembre dernier, de l'Association « Le Château de Chenaux, de hier à DEMAIN ». Cette Association a pour buts la préservation et la promotion du Château de Chenaux et de ses alentours. Le cas échéant, elle peut étendre son action à la cité médiévale. Plus de 40 personnes, dont 8 Conseillers généraux et 3 Députés au Grand Conseil – dont M. Denis Chassot, pour qui on a une pensée émue et reconnaissante – ont participé à l'assemblée générale constitutive. Aujourd'hui, l'Association compte 75 membres, citoyens de la Commune d'Estavayer, du district de la Broye et d'ailleurs. La démarche de l'Association, initiée en 2010,

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

est soutenue par plusieurs organismes locaux, cantonaux et fédéraux, dont l'Association « 1470 » qui organise chaque deux ans la fête médiévale, le Service des biens culturels (SBC) du Canton de Fribourg, Pro Natura, Patrimoine Suisse ou l'Office fédéral de la culture (OFC). Concrètement, l'Association demande la préservation du « Pré du Château » et la mise en zone protégée des parcelles concernées lors de la révision du plan d'aménagement local (PAL). Ils rappellent que le Château est un site d'importance nationale et que les terrains alentours sont classés en catégorie « a » par l'Office fédéral de la culture (OFC). Comme communiqué par courrier au Conseil communal en 2010 et en 2014, les membres de l'Association sont convaincus que ce site possède un intérêt remarquable, au niveau historique, culturel, touristique et écologique. En regard du développement d'Estavayer-le-Lac, il apparaît par ailleurs essentiel de préserver une zone verte à proximité du centre-ville, pour demain, pour les générations futures. Dans le cadre d'une vision globale du Château, l'Association veut être un interlocuteur pour la commune, lui soumettre des propositions et établir des discussions constructives. Elle prendra donc contact ces prochains jours avec le Président et les membres de la Commission d'aménagement du territoire. Au nom du Comité de l'Association « Le Château de Chenaux, de hier à DEMAIN », il prie les membres présents d'agir dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes d'Estavayer et les remercie d'avance pour leur soutien à cette action.

M. Jean-Marie Pittet, Conseiller général, relève que la Rue des Granges qui est perpendiculaire à celle du Château et parallèle à la Rue du Four à vocation essentiellement routière est revêtue d'un bitume « taconné » tant dans sa longueur que dans sa largeur. Vu son emplacement au cœur de la zone du Château de Chenaux, l'image qu'elle offre n'est, à son avis, pas digne de la cité d'Estavayer-le-Lac. Fort de ce constat, il souhaite savoir si une étude de réfection a été conduite et si oui sous quelle forme.

M. Jean-Marie Pittet, Conseiller général, a été interpellé par deux citoyennes dites aînées. Celles-ci lui ont fait part de leurs craintes de prendre le train car la configuration actuelle du quai principal n'offre pas une garantie de sécurité maximale. En effet, monter et descendre du train est source d'obstacles dont elles relèvent la dangerosité. Afin de bien évaluer la pertinence de leurs propos, il s'est rendu sur place et a pu constater à cette occasion que, pour toute personne à mobilité réduite, la difficulté est bien réelle. Il a parlé de cet état de fait au chef de gare qui, bien conscient de cette problématique, l'a informé qu'une étude de correction qui passe par la mise à niveau du quai principal est à l'état de projet mais que sa réalisation ne sera effective qu'à partir de 2021, voire 2022. Dès lors, il demande que le Conseil communal intervienne auprès de la Direction des CFF à Berne, service des infrastructures, afin d'inciter à une réfection du quai dans un court terme : il en va de la sécurité des passagers. Par ailleurs, une intervention de la commune allant dans le sens de l'entretien des voies devrait sensibiliser les CFF afin d'offrir une image digne d'une cité touristique et non pas celle d'une zone sinistrée.

M. Beat Scheibli, Conseiller général, a appris dernièrement que la commune a été contactée par Net+ Fribourg afin d'équiper le village de Vuissens avec la fibre optique. Net+ propose à la commune de prendre à sa charge les frais de cette installation, contrairement à son grand concurrent Swisscom, pour ne pas le nommer, qui régulièrement demande une participation financière des pouvoirs publics pour ce genre d'équipement. Selon ses sources, la commune n'a pas souhaité profiter de cette offre par souci d'équité au niveau de la concurrence. Bien évidemment on peut comprendre cette argumentation, mais il aimerait tout de même rappeler au Conseil communal qu'à maintes reprises les membres du Conseil général l'ont interrogé quant à l'attitude de Swisscom quand il s'agissait de profiter d'un chantier pour développer son réseau. On a dû constater que le déploiement de celui-ci est inversement proportionnel à la vitesse de téléchargement promise d'un accès Internet par la fibre optique. Pour une fois qu'une entreprise fribourgeoise propose gratuitement d'augmenter la qualité et le débit de la communication numérique à une partie des ménages communaux, on aurait pu lui faire un meilleur accueil.

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Pittet qu'aucune étude particulière n'a été menée pour la rénovation de la Rue des Granges mais un montant de CHF 100'000.00 a été prévu dans les investissements présumés. Comme annoncé, le Conseil communal se réunira le 15 novembre prochain pour prioriser ces investissements.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Scheibli que ce dernier est mal renseigné car le Conseil communal est entré en matière avec la proposition de Net+. Il a refusé la proposition de Swisscom étant donné que le même investissement pouvait se faire sans coût pour la commune. Une première séance a déjà eu lieu avec Net+. Une séance d'informations sera organisée pour la population de Vuissens ; elle était prévue au mois de novembre mais a été reportée au mois de janvier. M. Scheibli est satisfait de cette information.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, informe que le Conseil communal est en contact permanent avec les CFF. Ils ne parlent pas beaucoup, c'est une régie fédérale qui a un programme. Par rapport au renouvellement du quai, il est lié à l'automatisation de la ligne et comme cette dernière est très compliquée, à l'heure actuelle, ce n'est pas 2021-2022 qui est prévu mais 2024. Le Conseil se bat pour essayer de trouver des solutions pour avancer cette date donc il est content d'apprendre que le chef de gare est optimiste. Toujours est-il qu'il faut savoir que les CFF ont l'obligation de refaire ces quais et les mettre aux normes d'ici 2024 mais comme ils ne vont pas y arriver, ils ont déjà décidé d'abandonner une centaine de gares. Estavayer-le-Lac ne figure pas dans cette liste. Pour le moment, on est toujours dans le programme. C'est plus ou moins admis par les CFF, on espère avancer ce programme en 2022 mais la commune dispose de très très peu de bras-leviers pour les faire accélérer ne serait-ce qu'éventuellement un préfinancement pourrait aider mais à ce jour ce mode n'intéresse plus grand monde. Ce n'est pas le préfinancement qui va faire avancer les choses, c'est vraisemblablement les ressources humaines et là il y a un problème. Donc, le quai ne peut pas se faire avant l'automatisation. L'automatisation est obligatoire sur cette ligne car ils n'arrivent plus à faire les manœuvres entre les trains régionaux. Par rapport aux CFF, il informe que la commune est en contact avec eux pour tous les autres projets ; de temps en temps, il y a des informations dans les journaux, ils sont peu bavards. M. Chassot attend une date pour effectuer un bilan et qu'ils lui expliquent ce qui se passe dans la Broye. Vraisemblablement, il y a 45 millions prévus de dépenses pour la Broye, donc également Estavayer mais où ira cet argent, mystère.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève, suite à l'intervention de M. Bondallaz pour l'environnement du Château, que ce dossier est étudié par la Commission d'aménagement du territoire et le Conseil communal. Ce dossier est traité dans le cadre du PAL qui devrait être mis à l'enquête dans la première partie de 2018. Au moment de la mise à l'enquête, cela sera public. Suite aux options choisies par le Conseil communal en accord pour l'instant avec la Commission d'aménagement, les propriétaires concernés ont été rencontrés une fois pour chercher des solutions, des solutions de compromis et ils seront rencontrés une nouvelle fois prochainement. Le souhait est de ne pas finir au Tribunal donc des solutions adéquates qui plaisent à tout le monde sont recherchées, également pour les riverains et l'Association afin qu'ils ne fassent pas opposition lors de la mise à l'enquête. **M. Chassot** relève qu'il a refusé dans un premier temps de rencontrer l'Association en formation car il ne voulait pas être influencé avant d'avoir eu l'avis de la Commission d'aménagement. Maintenant, il attend leur invitation à se rencontrer et il est à disposition.

M. Jocelyn Rey, Conseiller général, fait une intervention au sujet de la soirée Halloween, spéciale Estavayer-le-Lac, si bien organisée par une bande de jeunes, voire par des enfants. Bien tristes sont ces jeunes qui n'ont d'autre chose à faire que de vouloir mettre à sac une ville via les réseaux sociaux. Il est plus triste qu'en colère de voir le désespoir ou le manque d'imagination de ces jeunes pour s'amuser. Mais en aucun cas, ils ne doivent gagner, il ne faut pas leur laisser l'espoir d'apeurer les habitants. Il pense

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

aux citoyennes et citoyens qui apprécient une vie tranquille et sécurisée dans la charmante cité d'Estavayer-le-Lac. C'est la deuxième fois que des incivilités graves se produisent cette année : parterres de fleurs saccagés, poubelles enflammées, boîtes aux lettres explosées. Durant cette soirée d'Halloween, une personne a quand même été blessée. Il sait que c'est très difficile, voire impossible, d'intervenir avant que cela débute. La police et les pompiers ont fait leur travail et il les en remercie. Des jeunes ont été interpellés, maintenant il faut que les autorités juridiques puissent faire leur travail et montrer à ces jeunes gamins, qui commande. Il aimerait ne pas finir sur une note négative de la belle jeunesse, qui pour la plupart, sont des personnes fantastiques, pleines de bonheur et de joie de vivre, merci à elles. Vive Estavayer.

M. Fabrice Pillonel, Conseiller général, tient à pousser un coup de gueule en sa qualité de membre de la Commission de la nouvelle déchetterie. Il fait partie de cette commission depuis la fusion et était content et motivé d'y prendre part en se disant qu'ils allaient pouvoir « bosser », aller de l'avant, donner des alternatives à leurs collègues et il a été fortement déçu de voir dans les journaux que la commune avait signé avec une entreprise privée. Il trouve ça très dommage. La communication est très mauvaise et si on veut travailler ensemble, un tel état de fait ne doit pas se reproduire. Il préfère rester à la maison que de siéger dans une commission alibi.

M. Romain Lambert, Conseiller général, donne juste une information concernant l'absence de M. Jean-Claude Votta, Conseiller communal. En début de séance, il a été souhaité un prompt rétablissement à un Conseiller général convalescent, il aimerait que les personnes présentes aient également une pensée pour M. Votta qui est hospitalisé. **M. le Président** le remercie de cette précision.

M. Patrice Marmy, Conseiller général, intervient en sa qualité de membre de la Commission de la nouvelle déchetterie. Il a été surpris de lire dans la presse que la convention pour la déchetterie avait été signée avec RG Récupération. Il n'est pas contre d'aller chez un privé, mais demande pourquoi la Commission ad hoc n'a pas été mise au courant et les comparaisons n'ont pas pu être faites. Ce soir, il doit constater que tout est déjà organisé et décidé. Il demande également si le Conseil général doit se prononcer ou pas sur cette décision.

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, rebondit sur certaines interventions. Par rapport à la soirée d'Halloween, effectivement il a dû y prendre part dans le cadre du service des pompiers et ce qu'il a vu avec certains jeunes, certains car il y en a quand même une bonne partie qui ne le font pas et qui ne sont pas d'accord avec les idées développées ce soir-là, à première vue on ne va rien pouvoir faire contre l'idiotie. Ce soir, le Conseil général libère plus de 20 millions pour les écoles, 9 millions pour d'autres projets alors maintenant il pense qu'il faut aussi assurer le respect de tous ces bâtiments, toutes les choses mises en place. Il avait déjà fait précédemment une intervention concernant l'étude pour la mise en place d'un système de caméras. Il désire connaître la position du Conseil communal à ce sujet. Il a entendu ce soir que différentes choses seraient prioritaires dans le cadre des investissements, il espère que ce sera un des sujets qui va être également priorisé car on ne peut pas se permettre de passer un prochain été avec des déprédations à nouveau au centre-ville, voire ailleurs donc il espère que des dispositions seront prises et la surveillance via des caméras peut être une solution pratique ; ce n'est pas du voyeurisme, ce n'est pas pour lancer après, comme les jeunes le font sur les réseaux sociaux, mais cela aiderait amplement les services d'ordre public, la police entre autres pour reprendre ces gens et pouvoir corriger le tir. Sa deuxième intervention suit un peu par rapport à la Commission de la nouvelle déchetterie où il tombe des nues, il n'est pas du tout de cette commission mais d'entendre dire qu'ils n'ont pas été mis au courant par rapport à la situation, il est remué. S'il a bien compris dans les communications du Conseil communal, contrairement à ce qui s'est fait dans d'autres villes, le Conseil général n'aura rien à dire sur le règlement

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

de cette déchetterie, la seule chose qui va leur être soumise ce sera le tarif qui sera dans les budgets et c'est là que le Conseil général aura la seule possibilité d'accepter ou pas un budget, d'accepter ou pas un tarif par rapport à cette déchetterie. Le Conseil communal le corrigera si son intervention n'est pas correcte. Donc, il demande absolument, qu'avant les budgets, donc avant fin décembre que le Conseil général reçoive le règlement de la déchetterie qui leur permettra d'avoir des informations sur le chiffre mentionné dans les budgets ; à quoi correspondra-t-il ? Parce qu'avec un chiffre écrit dans les budgets sans savoir à quoi il correspond (sacs, tous les déchets), le Conseil général ne va pas pouvoir décider clairement et là on risque de mettre en danger des budgets pour ce genre de choses. Donc il prie le Conseil communal de faire le nécessaire pour que le Conseil général ait les informations utiles pour prendre cette décision. Il termine son intervention en parlant du projet Valtraloc pour lequel la Commune d'Estavayer-le-Lac avait voté une étude. Ce projet Valtraloc au niveau cantonal doit valoriser en fait les villes qui sont traversées entre autres par des routes cantonales. Il y avait un projet pour le village de Font. Il fait une remarque suite à des événements survenus dernièrement. En tant qu'intervenant au Service du feu, il a dû travailler en interventions sur l'autoroute et à plusieurs reprises cette dernière a dû être fermée ce qui a fait dévier tout le trafic par la route cantonale qui traverse Font. Il ne sait pas où en est ce projet mais il aimerait juste faire une remarque que, lorsque cette autoroute est fermée, heureusement ce n'est pas très souvent mais régulièrement, il faut tenir compte que tout le trafic et surtout des camions lourds sont déviés. Donc si des mesures de sécurité sont mises en place ce qui est très bien dans les villages au niveau de la protection des piétons et autres, il va falloir aussi tenir compte du trafic possible lors de situations exceptionnelles pour éviter de se trouver dans des situations scabreuses où on aura, non seulement des bouchons sur l'autoroute, mais des bouchons aussi à l'intérieur d'un village paisible avec des camions qui risquent de ne pas pouvoir croiser ou qui abîmeront les infrastructures communales payées pour cela.

M. Dominique Aebischer, rapporteur du Conseil communal, répond aux interventions concernant la Commission de la nouvelle déchetterie. Il relève qu'il s'attendait à ces remarques et a préparé un petit historique de la situation. Cette commission a été mise en place il y a plus de 4 ans pour étudier une nouvelle déchetterie sur la commune, l'actuelle étant devenue trop petite et obsolète. Un deuxième sujet traité par cette commission était la mise en place de containers enterrés et de poubelles supplémentaires pour maintenir une ville propre. Un message pour un crédit a été accepté par le Conseil général fin 2014 pour ces deux points. Par contre, les premiers chiffres évalués par cette commission pour une nouvelle déchetterie avoisinaient les 4 millions avec le terrain. Lorsque RG Récupération a annoncé la création d'une déchetterie régionale, il y a maintenant 2 ans, le Conseil communal a décidé d'étudier cette solution et la commission a stoppé ses réflexions. Avec la fusion, le Conseil communal a décidé de réactiver cette commission car il y avait beaucoup de nouveaux Conseillers généraux et qu'il fallait constituer la problématique de la déchetterie. Il relève que très rapidement la commission a été convaincue que mandater RG Récupération à Sévaz pour gérer les déchets communaux était la meilleure solution pour beaucoup de points positifs à savoir pas d'investissement pour la commune, pas de terrain à utiliser, pas d'accès routier à mettre en place, augmentation des heures d'ouverture et plus de confort car plus d'espace d'accueil. Seul inconvénient, bien évidemment, une petite perte d'autonomie communale. Le Directeur de RG Récupération est venu présenter à la commission son projet ainsi que la convention à établir entre les deux parties. Par contre, la commission a bien été mise au courant lors d'une séance que la gestion des déchets, donc la signature de la convention, est strictement de la compétence du Conseil communal selon la Loi cantonale sur la gestion des déchets et le règlement communal, art. 3. Il est toutefois vrai qu'il aurait dû informer la commission avant la conférence de presse du 25 octobre que la convention était signée et M. Aebischer s'en excuse personnellement auprès de celle-ci. Il faut dire que l'on a été un peu pris par le temps. Il souligne que M. Catillaz a raison c'est bien dans la séance des budgets, sur la taxe poubelle, que le Conseil général aura la possibilité de refuser cette taxe.

DATE : 7 NOVEMBRE 2017 – 20h00

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, répond concernant la soirée d'Halloween que le Conseil communal est atterré de voir les dégâts qui se produisent sur le domaine public, c'est récurrent depuis le début de l'année, il y a en effet un noyau de personnes qui officient ces déprédations sur le territoire public. Les Polices cantonale et communale sont sur l'affaire, le service de sécurité est attentif à tout ceci mais c'est vrai qu'il est toujours difficile de prévenir ces faits pour la police. Elle ne peut en effet agir que s'il y a quelque chose qui se passe. Cette affaire est sous enquête et pour le moment il ne peut rien dire de plus à ce sujet. Pour ce qui est des caméras, **M. Ménétrey** relève qu'il était encore en séance il y a quelques heures avec la Police cantonale et ces systèmes ont été discutés. C'est clair qu'une possibilité existe, ce sont des installations qui sont très réglementées. Si une décision est prise de mettre en place des caméras, un règlement devra être adopté à cet effet. Il est en train de prendre la température dans différentes villes qui ont déjà mis en place de telles infrastructures. Le Canton de Vaud est un peu plus en avance dans ce domaine. Ce sujet est suivi.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz que le message du Conseil communal au Conseil général pour le projet Valtraloc de Font est prêt. Il sera discuté lundi prochain en séance du Conseil communal ou le 20 novembre au plus tard. S'agissant de la remarque pour la déviation de la circulation de l'autoroute, ce sujet préoccupe le Conseil communal et une attention particulière y sera portée. Ce message sera présenté au Conseil général en décembre si le tractanda n'est pas trop chargé ou au plus tard en février 2018.

M. André Losey, Syndic, informe que le Conseil communal souhaite organiser une nouvelle séance d'informations à l'intention du Conseil général tel que cela avait été fait pour le Sacré-Cœur le 11 décembre prochain à 18h30. Cela nécessitera probablement des aménagements d'autres séances comme par exemple certaines séances de groupes déjà fixées. Il demande un peu de souplesse aux groupes. Des informations seront données entre autres à cette occasion sur les déchets et sur d'autres sujets.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande aux intervenants de la soirée de remettre à Mme Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle le prochain Conseil général qui aura lieu le 14 décembre dans la salle du Conseil général, le Bureau, lui, se réunira le 27 novembre.

M. le Président remercie chacun de son travail et souhaite à tous une bonne fin de soirée. Il lève la séance à 22h40. Il donne ensuite la parole au public en informant que le Conseil communal et le Conseil général se tiennent à disposition pour d'éventuelles réponses aux questions. Un apéritif sera ensuite offert à toutes et tous par la commune dans le hall de la Prillaz.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La Secrétaire du Conseil général :
Anne-Claude Christan

Le Président :
Marco Bezzola

Le Secrétaire général :
Lionel Conus